



CANADA

Débats du Sénat

1^{ère} SESSION

•

37^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 139

•

NUMÉRO 87

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 6 février 2002

—

PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE DAN HAYS

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Débats et publications: Édifice Chambers, pièce 959, tél.: 992-8143

Publié par le Sénat
En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa K1A 0S9
Aussi disponible sur Internet: <http://www.parl.gc.ca>

LE SÉNAT

Le mercredi 6 février 2002

La séance est ouverte à 13 h 30, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

L'HONORABLE SHEILA FINESTONE, C.P.

HOMMAGES À L'OCCASION DE SON DÉPART À LA RETRAITE

L'honorable B. Alasdair Graham: Honorables sénateurs, l'un des plus grands parlementaires du Canada, Edward Blake, a dit il y a un siècle que «les privilèges du Parlement sont les privilèges du peuple et que les droits du Parlement sont les droits du peuple». C'est là, quand on y pense, une puissante déclaration qui, dans sa simplicité, nous rappelle à nous tous qui avons le privilège de servir le public les importantes responsabilités qui sont les nôtres.

De tous les brillants parlementaires avec lesquels j'ai eu l'honneur de travailler au cours de ma carrière, peu sont aussi remarquables que le sénateur Sheila Finestone.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Graham: Au fil des ans, Sheila a incarné, par le dévouement dont elle a fait preuve envers la population de ce pays et de sa province, non seulement la lettre et l'esprit de cette réflexion de Blake mais aussi la poursuite dynamique et méthodique de la justice au Canada et à l'étranger.

Tous autant que nous sommes méditons chaque jour sur le monde nouveau dans lequel nous vivons. Jamais nous n'avons eu autant besoin du bel exemple de personnalité et de dévouement qu'a été Sheila partout où elle est passée. Elle a, comme elle se l'était fixé, semé et cultivé avec passion et détermination les graines de la liberté au Canada et dans le monde entier. Elle l'a fait avec passion et détermination, à titre de secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme et de la Situation de la femme, de chef de la délégation canadienne à la Conférence mondiale sur les femmes qui s'est déroulée à Beijing, de présidente appréciée et admirée de l'Union interparlementaire, ou de conseillère spéciale du ministre des Affaires étrangères dans le dossier des mines terrestres, et par ses efforts incessants et inlassables pour le compte des minorités au Canada.

• (1340)

Quelqu'un a dit que ceux qui veulent profiter des bienfaits de la liberté doivent accepter de se battre pour la préserver. Ces paroles ont pris un nouveau sens depuis le 11 septembre. Aujourd'hui, les Canadiens sont plus que jamais à la recherche de leur identité. Les Canadiens s'interrogent plus que jamais sur l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Les Canadiens comptent de plus en plus sur le gouvernement et sur son administration dont les services s'avèrent primordiaux pour l'avenir du Canada. Je suis persuadé que l'année 2002 sera celle où les Canadiens se rendront mieux compte que les pontes qui

ont prédit la disparition de la souveraineté au profit de la mondialisation se sont trompés.

L'exemple phare donné par madame le sénateur Finestone au Canada comme à l'étranger — sans compter l'exemple qu'elle a donné à sa famille élargie, en tant que mère de quatre enfants, et à nous tous d'ailleurs — nous guide plus que jamais aujourd'hui en ces temps difficiles qui appellent réflexion. Elle doit servir d'exemple à tous ces jeunes qui envisagent de servir leur pays avec fougue et passion, détermination et courage. Les simples paroles de Blake sont de mieux en mieux appréciées par ceux d'entre nous, dans cette enceinte, qui encouragent les jeunes Canadiens à faire don à leur patrie de leur énergie, de leur cœur et de leur esprit.

Il va sans dire que les privilèges du Parlement sont les privilèges des citoyens et que les droits du Parlement sont les droits des citoyens. Honorables sénateurs, le sénateur Sheila Finestone a mené, avec dévouement et détermination, une carrière remarquable. La carrière du sénateur Finestone illustre brillamment ces valeurs fondamentales de l'identité canadienne que le sénateur Finestone chérissait, alimentait et défendait. Nous vous remercions, Sheila. Votre exemple, votre amitié et votre présence ont été une grande source d'enrichissement pour nous tous dans cette Chambre.

Des voix: Bravo!

L'honorable Noël A. Kinsella (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, à son départ à la retraite, Javier Perez de Cuellar, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, avait fait remarquer que depuis qu'il était libre de ses responsabilités professionnelles, il se sentait léger comme une plume. J'ai réfléchi aux propos de l'ancien secrétaire général, mais je n'ai pu établir un lien avec la situation du sénateur Finestone. Par conséquent, j'ai poursuivi mes recherches et j'ai trouvé des propos de Virginia Graham qui n'est pas, à ce que je sache, une amie de mon honorable collègue d'en face. Virginia Graham avait souligné que lorsque certaines personnes prennent leur retraite, il est vraiment difficile de voir la différence. Ces paroles, honorables sénateurs, m'ont frappé parce qu'elles correspondent à tel point au cas de notre distinguée collègue, le sénateur Finestone, que je prédis, au sujet de sa retraite, qu'il est peut-être légèrement prématuré de penser qu'elle se retirera complètement de la colline du Parlement, compte tenu que six élections partielles se profilent à l'horizon.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Kinsella: Honorables sénateurs, si jamais le sénateur Finestone retournait dans l'autre Chambre et ne pouvait obtenir aucun appui pour un projet de loi qu'elle souhaiterait parrainer, je vous rappellerais alors le travail extraordinaire qu'elle a fait relativement au projet de loi S-21, et je suis convaincu qu'elle gagnerait l'appui de cette Chambre. Une fois dans l'autre endroit, elle pourrait bien en profiter pour donner un coup de pouce aux modifications de la Loi sur la radiodiffusion, laquelle a été modifiée par le projet de loi S-7, que le Sénat a adopté sous sa gouverne en juin dernier.

Honorables sénateurs, elle n'a été au Sénat que pendant trois ans, mais elle a laissé sa marque en tant que membre fondateur du groupe parlementaire sur les droits de la personne et première vice-présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Le sénateur Finestone s'est attachée à mettre les droits de la personne à l'avant et au centre des décisions stratégiques.

Pendant des années, j'ai admiré le sénateur Finestone, surtout pour sa ténacité à maintenir le cap lorsqu'elle était convaincue de quelque chose et j'ai été ravi de voir qu'elle était toujours aussi tenace lorsqu'elle a travaillé au Sénat à des projets de loi tels que le projet de loi sur la clarté référendaire, dont le pays a été saisi peu après sa nomination comme sénateur. Nous n'avons pas oublié les questions difficiles qu'elle a adressées au gouvernement sur le projet de loi C-36. Ces dossiers, qui n'étaient pas faciles, touchaient le cœur des convictions du sénateur Finestone à l'égard d'une société juste.

Je pense bien que le gouvernement continuera d'entendre parler du sénateur Finestone dans l'avenir. Sheila, vous êtes une véritable «tzedeket», une personne moralement droite, et une vraie «menach». Dans la tradition irlandaise «Sheila» signifie «douée de perspicacité» et dans la tradition hébraïque, «Shelah» signifie «qu'on a demandée». Nous continuerons de vous demander.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lise Bacon: Honorables sénateurs, j'aimerais rendre hommage à une fonctionnaire respectée et à une amie chère, Mme Sheila Finestone. Mme Finestone a servi son pays pendant plus de 17 ans et elle a réalisé de nombreuses choses au cours de sa carrière politique, depuis sa première élection à titre de députée de Mont-Royal en 1984. Elle a notamment plaidé en faveur de la lutte contre la pauvreté chez les personnes âgées, soulignant leur manque de protection dans le milieu du travail, la nécessité de réformer les pensions et le fait qu'elles n'ont souvent pas accès aux bonnes occasions.

De 1984 jusqu'à sa nomination au Sénat en 1999, Sheila Finestone a affronté avec courage et détermination les dossiers chauds portant sur les femmes en agriculture, les petits entrepreneurs, les chefs de familles monoparentales, les handicapés, le Régime de pensions du Canada et la réforme nécessaire et l'équité en matière d'emploi pour les femmes.

Sheila a toujours travaillé au niveau local, mais sa pensée est beaucoup plus globale. Elle a toujours fait preuve d'un intérêt profond pour les questions universelles dont la liberté, l'égalité et la justice. C'est un intérêt qui a d'ailleurs toujours été reflété dans son travail au Parlement du Canada à titre de secrétaire d'État au Multiculturalisme et au Statut de la femme et de présidente du Groupe canadien de l'Union interparlementaire.

À titre de présidente du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, je dois ajouter que Sheila Finestone restera toujours chère à notre mémoire et que son départ laissera un grand vide au comité. En tant que sénateurs, nous savons que nos fonctions au sein des comités sont l'une de nos principales et de nos plus importantes activités. L'une des principales responsabilités d'un comité est d'accroître la sensibilisation face à une question et de tenter d'obtenir un consensus sur le sujet. Sheila Finestone a apporté une contribution remarquable au Comité des transports et des

communications. Elle possède une aptitude innée pour évaluer les forces qui s'opposent et trouver rapidement des aspects permettant la collaboration et les compromis. Ses discours étaient souvent noblement sévères et captivaient l'attention de son auditoire par leur absence de futilité et leur approche directe de la question à l'étude.

• (1350)

Cependant, elle est souvent allée au-delà du contenu législatif d'un projet de loi. Nous l'avons vue à l'oeuvre avec le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, où elle a mis en lumière le principe de la participation publique comme un élément nécessaire et fondamental pour respecter notre engagement à l'égard de la démocratie.

La carrière politique remarquable de Sheila Finestone et le grand nombre de récompenses et de témoignages de reconnaissance qu'elle a reçus ne sont qu'une partie de ce qui la rend si unique. Tous ceux qui ont été près de Sheila savent qu'au-delà de son éloquence, de son intelligence et de sa dignité, elle demeure profondément attachée aux gens. Ses qualités ne se limitent pas à son intellect, mais comprennent des questions de cœur, de volonté et de valeurs morales — des qualités auxquelles elle a souscrit avec dévouement et qu'elle a défendues toute sa vie.

Avec une passion sans bornes, Sheila Finestone a travaillé pour promouvoir la cause des femmes, pour protéger les enfants dont la voix ne pouvait se faire entendre, pour interdire les mines terrestres antipersonnel et pour apporter la justice, l'équité et la liberté aux plus défavorisés. Alors qu'elle a aidé à retisser et rebâtir le tissu de notre nation, elle a été une ambassadrice de paix et d'espoir dans le monde entier. Nous devons tous beaucoup à Sheila Finestone pour ses services remarquables.

Honorables sénateurs, ce sénateur extraordinaire va beaucoup manquer au Sénat. Cependant, nous savons que Sheila ne se reposera pas sur ses lauriers. Elle va, sans aucun doute, continuer à se consacrer à de grandes causes.

En hommage à vous, Sheila, je vous dis «À bientôt». Je suis fière de vous connaître et vous compter parmi mes amis.

L'honorable A. Raynell Andreychuk: Honorables sénateurs, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à notre chère collègue qui siégeait au Comité des droits de la personne. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit au comité, mais je veux signaler à cette Chambre que le Comité des droits de la personne n'aurait pu arriver à mener ses travaux et à présenter son premier rapport aussi rapidement sans la persévérance de Sheila, sans la loyauté qu'elle a eue à l'égard du comité et l'appui qu'elle m'a apporté, en particulier, en tant que présidente de ce comité.

Il nous a fallu plusieurs années pour préparer la voie menant à la création du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous semblions être trop pris par toutes les autres procédures et toutes les urgences dont le Sénat doit s'occuper. Lorsque le sénateur Finestone est arrivée parmi nous, elle s'est demandé pourquoi le Sénat n'avait pas de comité des droits de la personne. Elle a dit que c'était intolérable et qu'on allait former ce comité. En fait, c'est ce que nous avons fait. Les deux mots qui ne font pas partie du vocabulaire de Sheila sont «non» et «impossible».

Quand j'assistais pour la première fois à une réunion de l'Union interparlementaire, j'ai observé que, de l'avis de certains, on y discutait beaucoup mais que l'on n'y accomplissait pas grand-chose. Là encore, Sheila s'est présentée et a dit: «Il faut faire quelque chose à propos des mines terrestres.» La première chose qu'elle a fait fut de dire: «Voici une liste de parlementaires que vous devez contacter. Vous devez obtenir un engagement de leur part à propos de ce qu'ils feront dans leur pays. Je veux des résultats. Veuillez me faire un compte rendu à 5 heures cet après-midi.» Bien sûr, nous nous mettions à rire, mais quand vint 5 heures elle s'amenait et demandait: «Qu'avez-vous réussi à faire?» À elle seule, elle a transformé la délégation canadienne en un groupe orienté vers l'action. Plus particulièrement, l'UIP a noté la contribution de Sheila et a commencé à changer. Les sénateurs qui assistent aux réunions de l'UIP constatent des résultats bien nets non seulement dans le dossier des mines terrestres mais aussi dans plusieurs autres. L'UIP progresse lentement, grâce aux incitations constantes et persistantes de Sheila Finestone.

Dans le dossier des droits de la personne, j'ai constaté avec quelle détermination elle avait travaillé à la reconquête de la protection des renseignements personnels pour les Canadiens. Elle a insisté sur ce point au moyen d'interpellations et de projets de loi tant au Sénat qu'à notre comité. Son approche avait ceci d'intéressant qu'elle comprenait, dans notre pays empreint de modération et de compromis, que ces deux mots ne sont pas que des mots mais des principes à mettre en pratique. Au comité, c'est elle qui disait: «Si nous voulons accomplir quelque chose à cet égard, nous devons le faire pas seulement ici au Sénat. Nous devons contacter le ministre et le premier ministre.» Nous lui demandions tous: «Comment allons-nous faire?» Elle répliquait: «Ne vous en faites pas. Je m'en occupe.» Et elle le faisait. Elle n'a jamais exclu les fonctionnaires de l'équation. Elle éprouvait un respect salutaire pour la fonction publique du Canada et elle savait à quel point les fonctionnaires avaient un rôle important à jouer dans le succès de toutes nos propositions. Elle était capable de bâtir les coalitions nécessaires pour obtenir l'appui requis pour faire triompher ses causes.

Beaucoup des honorables sénateurs ont déjà mentionné les réalisations de Sheila Finestone dans la collectivité. Je ne les répéterai donc pas. Je voudrais seulement dire publiquement, comme je l'ai fait au comité, que Sheila ne renoncera pas aux nombreuses causes qu'elle a défendues simplement parce qu'elle aura quitté le Sénat. Elle trouvera certainement un autre moyen de nous aiguillonner. Elle figurera peut-être parmi les témoins intéressés qui viendront témoigner devant un comité particulier. Elle fera également en sorte que les causes en lesquelles elle croit continueront de s'épanouir dans le terrain fertile qu'est le Canada.

Sheila, je sais que cette étape n'en est qu'une parmi beaucoup d'autres à venir. J'ai hâte de travailler à vos côtés, comme je l'ai fait avant que vous ne deveniez sénateur. Le Comité des droits de la personne doit beaucoup à votre détermination et votre facilité à comprendre son mandat et à le pousser constamment à agir. Nous continuerons de suivre votre exemple. Bonne chance dans vos prochaines entreprises.

Des voix: Bravo!

L'honorable Vivienne Poy: Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au sénateur Sheila Finestone, parlementaire chevronnée et respectée.

[Le sénateur Andreychuk]

J'ai fait la connaissance de Sheila lorsqu'elle a été nommée au Sénat. Depuis, j'ai écouté ce qu'elle avait à dire. En l'écoutant et en apprenant, il m'est apparu clairement que le sénateur Finestone est une femme convaincue qu'il faut passer de la parole aux actes, comme le sénateur Andreychuk vient de le mentionner. Elle n'a pas seulement parlé des questions de justice sociale et de droits de la personne. Tant comme sénateur que comme députée, elle a oeuvré en vue d'apporter un changement réel.

À mesure que j'apprenais à la connaître, j'ai constaté que nous partagions les mêmes intérêts. Tout au long de sa carrière, Sheila a défendu ardemment les droits des femmes, préconisé le multiculturalisme et exprimé son inquiétude face aux conditions de vie dans les pays en développement. Ayant également tissé des liens étroits avec sa collectivité, elle continue de collaborer avec des personnes, des groupes communautaires et des institutions. Sheila reconnaît que le fait d'être une femme et son héritage ont contribué énormément au développement de la personne qu'elle est devenue.

Chaque fois que Sheila s'est attaquée à un nouveau défi, que ce soit à titre de secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme, de présidente du Groupe canadien de l'Union interparlementaire ou, tout récemment, de conseillère spéciale en matière de mines terrestres, elle a fait sa marque. Cela s'explique en partie en raison de la superbe capacité de Sheila d'évaluer rapidement et correctement une situation et d'appeler les choses par leur nom. Cette capacité l'a bien servie au Comité des droits de la personne, où j'ai eu la chance de travailler avec elle.

Un jour, Sheila m'a dit que je ressemblais à la femme qu'elle était 20 ans plus tôt. Peu importe ce qu'elle voulait dire, j'ai accepté cela comme un compliment. Mais elle ne se doute pas que je suis nettement plus âgée qu'elle ne le pense.

Sheila se retire maintenant du Sénat, où son absence se fera grandement sentir. Cependant, je n'hésite pas à croire qu'elle continuera d'oeuvrer au sein des communautés internationale et nationale pendant de nombreuses années encore.

Votre départ me donne à penser que je perds une précieuse collègue, un mentor et une amie. Comme tous les sénateurs, je vous regretterai.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, permettez-moi de dire simplement la joie que j'ai eue de travailler avec le sénateur Finestone à diverses occasions au fil des ans. Nous, qui partageons sa détermination à bien protéger le droit à la vie privée au Canada, reconnaitrons son leadership et lui rendrons hommage de notre mieux, c'est-à-dire en maintenant ce dossier ouvert jusqu'à ce que ses efforts soient couronnés du succès qu'ils méritent.

• (1400)

[Français]

L'honorable Lucie Pépin: Honorables sénateurs, bon nombre d'entre nous ont connu Sheila Finestone, députée, ministre ou sénateur. Ayant eu le privilège de la connaître avant qu'elle ne devienne parlementaire, j'aimerais rendre hommage à la femme qu'elle a été avant qu'elle ne fasse le saut en politique en 1984. Les jalons de la carrière exceptionnelle de Sheila Finestone en tant que parlementaire ont été établis bien avant sa première élection à la Chambre des communes.

Sans exagérer, nous pouvons dire que Sheila est un leader né. Très tôt, Sheila a été une femme très engagée dans sa communauté. Rassembleuse hors pair, elle s'est toujours dévouée à établir des ponts entre les groupes de femmes, que ce soit la Fédération des femmes juives ou la Fédération des femmes francophones, d'où sa nomination à la présidence de la Fédération des femmes du Québec.

À cette époque, les femmes francophones et anglophones faisaient partie de cette fédération. Je dois avouer que depuis son départ, on n'a pas encore retrouvé la collégialité qui existait à cette époque. Nous ne devons pas nous étonner de la retrouver aux plans national et international quand sa vie a été vouée à établir des liens pour promouvoir les femmes et les communautés culturelles. Cet engagement de Sheila a été remarqué et a marqué l'histoire du référendum de 1980.

Sheila s'est beaucoup impliquée dans l'organisation du mouvement des Yvette pour que la dignité des femmes, notamment celle des travailleuses à domicile, soit enfin reconnue. Nous lui devons en partie le succès de la campagne référendaire.

Avant d'être élue, l'implication de Sheila au sein du Parti libéral du Canada était unanimement reconnue. Plusieurs d'entre nous se souviennent des dîners au poulet, des soupers au spaghetti qu'elle animait dans toutes les régions du Québec et ce, hiver comme été. Par la suite, elle a été l'un des meilleurs crus de notre parti lors de l'élection de 1984.

Femme de conviction, le fait de devenir parlementaire a été pour elle un accomplissement, une manière de continuer à travailler à ces valeurs qui lui sont si chères, et je veux parler de l'égalité, de la liberté et de la justice.

Ma chère Sheila, au nom de toutes les femmes, non seulement de celles qui se sont impliquées en vie politique, mais de toutes celles que vous avez motivées à s'impliquer pour que les choses avancent, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance, car si les femmes continuent à s'engager et à oeuvrer pour prendre la place qui est la leur, c'est parce que des femmes comme vous leur ont ouvert la voie. Engagée comme vous l'êtes, je ne doute point que la politique va vous manquer. Vous serez toujours la bienvenue sur la colline, d'autant plus que je suis convaincue que vous avez encore plusieurs projets à réaliser.

L'honorable Joan Fraser: Honorables sénateurs, en tant que Montréalaise, je connaissais Sheila Finestone de réputation pendant des années avant de venir ici et je l'admirais. On ne pouvait pas ne pas admirer une femme qui avait accompli tant de choses.

J'ai appris au Sénat à la connaître comme amie et comme collègue. Ce fut l'une des expériences les plus enrichissantes de ma vie.

[Traduction]

Puisqu'il ne s'agit pas d'obsèques, mais bien d'une célébration en l'honneur de la carrière de Sheila jusqu'à ce jour, j'ai cru qu'il conviendrait de dire quelques vérités et de lui offrir nos meilleurs

voeux. Je suppose que la vérité fondamentale est que Sheila Finestone rend tout le monde fou depuis des années. Elle rend les gens fous pour de multiples raisons. Premièrement, elle nous épuise, tout simplement.

[Français]

Sheila est ce que les Français appellent une «force de la nature».

[Traduction]

C'est une véritable dynamo humaine. Dieu seul sait où elle prend toute cette énergie, mais j'ai vu des gens de 20, 30 et 40 ans de moins qu'elle qui n'ont pas pu la suivre et qui se sont arrêtés, épuisés, alors qu'elle continuait énergiquement à accomplir toujours davantage avant la fin de la journée. Elle est absolument incroyable.

Honorables sénateurs, elle rend les gens fous parce qu'elle est son propre maître. Il est impossible de dire à Sheila quoi faire, à moins qu'elle ne soit convaincue que ce soit la chose qui convient. En cette Chambre, nous l'avons souvent vue intervenir pour voter contre des projets de loi auxquels le gouvernement tenait beaucoup. Nous connaissons les arguments persuasifs qu'on présente parfois aux membres du caucus, mais le sénateur Finestone ne vote jamais en faveur d'une mesure qu'elle n'approuve pas entièrement. Même si j'ai parfois été en désaccord avec elle, j'ai toujours été profondément touchée par son dévouement aux causes qu'elle croyait justes.

Enfin, elle nous rend fous parce qu'elle ne se laisse jamais influencer par la logique, la loi, les précédents ou les us et coutumes.

Comme l'a déclaré le sénateur Andreychuk, les mots «non» et «impossible» ne font pas partie du vocabulaire du sénateur Finestone. Pour elle, ces mots sont tout simplement le signal qu'elle doit travailler un peu plus fort pour atteindre l'objectif visé, et elle a très souvent raison lorsqu'elle détermine l'orientation à prendre. Elle défend toujours courageusement les valeurs auxquelles elle croit.

Je vais énumérer uniquement quelques-unes de ces valeurs. Le sénateur Finestone est en faveur de la promotion de la femme, de la justice pour les femmes dans le monde du travail, dans la vie politique et dans la vie familiale, et plus particulièrement de la justice pour les enfants, de la promotion du bilinguisme et du biculturalisme au pays ainsi que de la promotion des collectivités de langue minoritaire. Comme d'autres l'ont souligné, elle est en faveur du fédéralisme et du maintien de l'unité canadienne. Elle est en faveur de la sauvegarde, de la santé et de la promotion de la collectivité juive au Canada. Par-dessus tout, et peut-être est-ce là le fil qui lie tous ces éléments, elle est en faveur des droits de la personne. À mon avis, il y a bien des années qu'il n'y a pas eu de serviteur plus fidèle ou dévoué des droits de la personne au Parlement.

Il est vrai qu'elle nous a rendus fous mais, ce faisant, elle a gagné l'affection et le respect de centaines de personnes.

Honorables sénateurs, j'ai eu le privilège de collaborer avec Sheila dans le cadre de l'Union interparlementaire où, comme le sénateur Andreychuk l'a souligné, elle a accompli de grandes choses, particulièrement pour les femmes. L'UIP est un organisme auquel adhèrent des parlements de partout dans le monde. Comme nous le savons tous, bon nombre de ces parlements sont, peut-on dire, dominés par des hommes. Sheila a créé un rôle pour les femmes. Elle a été à l'origine du volet de l'UIP réservé aux femmes, et elle a ensuite parcouru le monde afin de veiller à ce que la participation ne soit pas limitée aux femmes fortunées de l'Occident. Dans des pays allant du Cambodge à l'Uruguay, en passant par la Mongolie, on trouve des femmes qui ont désormais, au sein de leur parlement, une place et une reconnaissance qu'elles n'auraient jamais connues si Sheila Finestone n'était pas intervenue en leur nom et avec elles. Elles l'adorent, et à juste titre, pour ce qu'elle a fait.

Elle a milité en faveur des droits de la personne et de l'élimination des mines terrestres. Elle a lutté pour tout ce à quoi j'arrive à penser. Au sein des conseils de l'UIP, j'ai vu à quel point sa franchise lui permettait de s'opposer à l'hypocrisie et à de nombreux éléments néfastes de la vie. Bien qu'elle s'en soit prise directement aux choses qui étaient répréhensibles, même les personnes qu'elle attaquait ressentaient de l'affection et du respect pour elle. Elle leur tendait la main, et elles l'acceptaient. Elle finissait par les convaincre de ses idées.

Elle a bien servi le Canada ici et partout dans le monde. Elle nous a aidés à acquérir de la stature et du respect. À mon avis, il est juste de dire que nous le lui avons rendu. Bonne chance.

Des voix: Bravo!

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, en semblable occasion, soit le départ d'une collègue, l'honorable Sheila Finestone, il nous incombe de faire preuve d'une franchise et d'une sincérité brutales.

Sheila n'a jamais été la personne la plus facile avec laquelle traiter. Lorsque j'ai fait la connaissance de Sheila, elle avait un tempérament explosif, dogmatique et bagarreur et elle venait d'être nommée députée de la grande circonscription de Mont-Royal. Nous avons eu un échange vif et plutôt glacial. On peut même dire que nous nous sommes heurtés de front.

• (1410)

Je ne savais rien de Sheila Finestone à l'époque, je ne connaissais pas ses antécédents. Contrairement à moi, elle a toujours eu des vues très arrêtées, et elle ne se laissait pas convaincre facilement. J'ai appris par la suite que son père était nul autre que le grand Monroe Abbey, un chef de file à Montréal dans le domaine des droits de la personne, dont l'influence s'étendait au-delà de la seule collectivité juive de Montréal, puisqu'il était reconnu comme un leader dans l'ensemble du Canada. Monroe Abbey était un militant du Congrès juif canadien. À 12 ans, j'ai eu l'honneur d'entendre Monroe Abbey, lors d'une manifestation communautaire chez moi, à London, à la fin des années 40. Il était impressionnant, il savait convaincre, il était un défenseur infatigable de causes perdues comme celles des immigrants et de la liberté religieuse. Il s'élevait contre la discrimination raciale. Il était un partisan de la pratique du sport et de la réforme du droit. Il a été toute sa vie un fervent sioniste.

[Le sénateur Fraser]

Monroe Abbey était membre de l'Ordre du Canada et conseiller de la reine. Il devait son prénom à James Monroe, cinquième président des États-Unis, auteur de la doctrine Monroe et l'un des rédacteurs de la Constitution américaine.

Honorables sénateurs, tel père, telle fille. Sheila a laissé son empreinte dans bien des domaines, se préoccupant des femmes, des enfants, de la protection de la vie privée, des droits de la personne, de la paix et de l'harmonie internationales non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Lorsqu'on se rend dans des réunions internationales, on se fait demander le plus souvent: «Connaissez-vous mon amie Sheila Finestone?» Sheila a toujours été passionnée, intense, intéressée par une foule de choses. Par-dessus tout, elle a toujours défendu ardemment les défavorisés.

Honorables sénateurs, Sheila Finestone a non seulement été une remarquable députée mais elle a également brillé comme sénateur. Il est plutôt rare que des députés qui passent au Sénat réussissent la transition et y jouent un rôle aussi important.

J'offre mes vœux à la famille de Sheila Finestone et, comme le veut la tradition, je souhaite à Sheila de vivre jusqu'à 127 ans comme notre matriarche, Sarah, et de connaître une existence longue et fructueuse.

Honorables sénateurs, j'ai appris avec plaisir il y a tout juste un mois, alors que je voyageais avec le sénateur Finestone à l'étranger, qu'elle a l'intention de continuer de vivre à Ottawa.

Sheila, j'ai l'intention de vous parler d'un certain nombre de projets, car nous avons besoin de votre aide, de votre créativité et de votre énergie. Je vous promets de ne pas me disputer avec vous trop souvent. Je vous appellerai sous peu.

Votre amitié a été pour moi une source de fierté et un privilège. Bonne chance.

Des voix: Bravo!

L'honorable Catherine S. Callbeck: Je suis heureuse de joindre aujourd'hui ma voix à celle de mes collègues pour rendre hommage à une grande parlementaire, Sheila Finestone. Je le fais aussi avec tristesse, car je sais qu'elle manquera beaucoup à tous les sénateurs. Le sénateur Finestone figurait parmi les plus volubiles et les plus actifs d'entre nous.

Pendant son bref séjour de trois ans au Sénat, Sheila a beaucoup fait. Elle a travaillé inlassablement et avec enthousiasme pour sa province, son pays et tous les Canadiens.

Beaucoup parmi nous se souviendront de Sheila pour sa contribution à la protection du droit à la vie privée, une question que Sheila a toujours jugée prioritaire. Durant sa vie politique, aussi bien avant qu'après sa nomination au Sénat, Sheila a été présidente et membre d'innombrables comités. Je ne vais pas tous les nommer, et je ne citerai pas non plus les nombreuses récompenses qu'elle a reçues au fil des années pour son travail assidu. Je me contenterai de rappeler que Sheila a gagné bon nombre de ces récompenses pour sa contribution constante à la défense des droits culturels et linguistiques, des droits des minorités et des droits des personnes qui se sentent incapables de se défendre elle-mêmes.

J'ai beaucoup aimé travailler avec Sheila au Comité sénatorial permanent des transports et des communications, où j'ai pu apprécier ses compétences et ses connaissances.

Sheila me manquera pour la rapidité et l'intelligence de ses observations, tant à la Chambre qu'en comité, pour sa capacité à animer une discussion et à aller immédiatement au coeur d'un projet de loi. Mais ce sont surtout les Canadiens qui chérissent l'égalité et les droits individuels qui ressentiront l'absence de Sheila Finestone au Sénat.

Sheila, je vous offre mes meilleurs voeux de succès au moment où vous entamez la prochaine partie de votre incroyable carrière.

Des voix: Bravo!

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je connais Sheila Finestone depuis ses débuts au Parlement canadien, il y a 18 ans. On a employé aujourd'hui des qualificatifs forts pour la décrire, et tous étaient justifiés. Je voudrais, pour ma part, ajouter trois qualificatifs qui me l'ont rendue chère au fil de ces années; ces mots sont: gentillesse, rire et amour.

Dès le début, j'ai observé attentivement la députée de Mont-Royal, à l'autre endroit, parce qu'elle avait remplacé une personne à laquelle j'avais accordé, avec énormément d'enthousiasme, beaucoup de temps, d'efforts, d'admiration et d'amitié, à savoir le Très honorable Pierre Elliott Trudeau. De quelque façon qu'on prenne cette succession, il était difficile d'égaliser un tel prédécesseur. J'avais hâte de voir comment Sheila allait s'y prendre.

Eh bien, Sheila s'est servie de son expérience et de ses compétences exceptionnelles pour tracer sa propre voie à sa manière, d'abord comme députée puis comme sénateur. Elle assurait ainsi, en fait, une certaine continuité avec son prédécesseur. Elle participait alors et elle participe toujours activement au débat constitutionnel avec un profond amour pour le Québec dans un Canada uni.

Sheila se passionne pour les droits humains, individuels et multiculturels, et pour le droit des femmes à l'égalité, quelles que soient leurs options de vie.

Dans le discours d'adieu qu'elle a prononcé ici en décembre dernier, Sheila a indiqué quels avaient été ses modèles au cours de sa vie parlementaire. Il y a eu d'abord l'extraordinaire championne des droits de la personne qu'était le regretté sénateur Thérèse Casgrain. Il y a eu aussi l'ancienne ministre de la Santé, Monique Bégin. Enfin, il y a eu Mary Two-Axe-Early, une des plus courageuses et des plus persévérantes championnes des droits des femmes autochtones.

Au plan international, Sheila a très tôt croisé sur sa route des légendes des droits de la femme comme Betty Friedan, Gloria Steinem et Bella Abzug. Ce sont là des femmes redoutables, mais je ne doute nullement que notre Sheila les vaut bien et qu'elle n'a jamais cessé de se passionner pour la cause. Il n'est pas étonnant que, au Parlement, Sheila se soit surtout occupée des personnes qui forment plus de la moitié de la population canadienne et qui luttent encore pour avoir accès à l'égalité, sous toutes ses formes, dans les localités de tout le pays.

Lorsque le premier Cabinet du gouvernement actuel a été formé en 1993, il devait inévitablement inclure Sheila Finestone,

à titre de secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme et de la Situation de la femme.

Le sénateur Fraser, avec beaucoup d'enthousiasme, a décrit à quel point Sheila nous a rendus fous. Je ne veux pas rompre la confidentialité qui entoure les travaux du Cabinet. J'étais là avec Sheila, à l'époque. Je pense qu'elle les a aussi rendus fous et que c'était une bonne chose. J'étais fière d'elle, et nous nous épaillions mutuellement.

• (1420)

À titre de responsable de la situation de la femme au sein de notre gouvernement, Sheila Finestone a dirigé la délégation canadienne des femmes sénateurs et députés lors du troisième Congrès mondial des femmes qui a eu lieu à Beijing, en 1995, congrès au cours duquel le Canada a laissé sa marque avec son plan d'action sur le droit à l'équité pour les femmes. Le leadership dont le Canada a fait preuve subsiste non seulement dans nos mémoires, mais concrètement, dans ce qui se passe dans des pays du monde entier où pareille réflexion aurait été impensable il y a quelques années.

Lorsque Sheila a été nommée au Sénat en 1999, elle a apporté sa vision et son énergie avec elle. Elle a rajusté son tir sans abandonner aucune des causes qu'elle défendait. Encore une fois, elle s'est toutefois aventurée dans les eaux agitées et tumultueuses du respect de la vie privée aux termes de la Charte des droits et libertés. Son projet de loi émanant d'un sénateur et visant à garantir aux individus le droit au respect de leur vie privée est encore inscrit au *Feuilleton* du Sénat. Je dois dire qu'il était intéressant de voir Sheila prendre place au bout de la table, à titre de témoin comparaisant devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, alors que des discussions énergiques étaient certainement à l'ordre du jour.

En s'acquittant de ses fonctions au Sénat, Sheila revient toujours à l'essentiel — les enfants, la pauvreté et toutes les questions internationales. Elle n'a jamais limité son intérêt à notre pays. Cela n'est jamais ressorti aussi clairement que lorsqu'elle a agi à titre de conseillère spéciale dans le dossier des mines terrestres. D'ailleurs, elle mérite d'être louangée grandement non seulement par nous, mais par tous ceux qu'elle a essayé d'aider dans le monde entier.

Après sa nomination au Sénat, Sheila n'a pas hésité à s'engager activement dans les affaires des comités. D'autres ont affirmé qu'elle suivait sa propre route. Cela ne fait aucun doute. Elle est arrivée dans cette enceinte directement de l'autre Chambre et je pense que nous convenons tous qu'elle appuyait généreusement les initiatives de cette Chambre, tant et aussi longtemps qu'elles correspondaient raisonnablement à ses propres principes. Lorsqu'il y avait un doute à cet égard, Sheila faisait entendre sa voix avec vigueur.

J'admire énormément Sheila Finestone. Encore cette semaine, elle occupait mes pensées alors que je me préparais à assister à une conférence à Moscou, sur un projet mixte de l'ACDI concernant les femmes et la réforme du marché du travail en Russie. Au cours des trois dernières années, Condition féminine Canada s'est avéré un des intervenants clés du Canada sur cette question. Je cherchais dans les dossiers de cet organisme des paroles qui expriment l'essence de la question. Voici ce que j'ai trouvé:

S'il est vrai que les temps sont difficiles, en ce moment, sur le plan économique, on ne peut en revanche considérer que l'égalité entre les sexes est un à-côté des temps heureux. Les droits à l'égalité sont des droits de la personne — il s'agit là d'un précepte fondamental qui influe sur la façon dont nous vivons, que les temps soient heureux ou durs... on aura beau faire, l'égalité ne surviendra pas à cause d'une solution unique, d'une seule mesure ou d'un intervenant en particulier. L'égalité entre les sexes est l'affaire de tous... Au XXI^e siècle, ce seront les pays qui auront atteint l'égalité entre les sexes qui seront considérés comme les chefs de file du monde.

[Traduction]

Au milieu de la nuit, comme les vieux hommes n'ont pas grand-chose à faire lorsqu'ils sont au lit, je me suis éveillé et j'ai pensé à tous mes collègues de cette Chambre, tous les 104 — et j'en ai inventé quelques-uns à mesure, bien sûr — pour arriver à la conclusion suivante: si Sheila Finestone décide de se présenter n'importe où pour être réélue, nous irons tous l'aider. Nous travaillerons pour elle. En cours de route, nous réaliserons deux choses. Nous ferons en sorte qu'elle soit élue avec la plus vaste majorité dans l'histoire du monde, et le Sénat deviendra célèbre dans le monde.

L'honorable E. Leo Kolber: Honorables sénateurs, chère Sheila, il m'a fallu beaucoup de temps pour préparer mes observations. Cependant, j'ai été obligé de déchirer et de jeter ma feuille, car tout a déjà été dit. C'est dire à Sheila que j'approuve toutes les observations merveilleuses qui ont été faites à son sujet. Pour ne pas déranger inutilement l'interprète, en terminant, je voudrais dire «biz hundert un tsvantsik». Pour ceux qui ne sont pas trilingues, cela signifie: «Puissiez-vous vivre jusqu'à l'âge de 120 ans.»

Puissiez-vous conserver une merveilleuse santé, Sheila, être entourée de la chaleur de votre famille, de vos enfants et de vos petits-enfants, et savourer vraiment les fruits d'une carrière fabuleuse.

L'honorable Douglas Roche: Honorables sénateurs, le sénateur Sheila Finestone m'a soutenu et encouragé bien des fois, notamment lors des activités que nous avons organisées lorsqu'elle a présidé l'Union interparlementaire au Canada et que j'ai présidé le groupe des Parlementaires canadiens pour une action mondiale.

Le sénateur Finestone est pour moi une source d'inspiration. Aujourd'hui, je tiens à lui exprimer toute ma gratitude.

[Français]

• (1430)

L'honorable Jean-Robert Gauthier: Honorables sénateurs, j'ai connu Mme Finestone en 1984 lorsqu'elle est arrivée au Parlement. J'étais le whip du Parti libéral dans l'autre Chambre. J'ai connu une personne travaillante, dévouée, très disciplinée et exigeante par moments. Elle avait une grande qualité. Elle disait ce qu'elle pensait, comme d'ailleurs beaucoup d'entre vous le font continuellement. Lorsque Sheila Finestone avait quelque chose dans la tête, elle ne reculait jamais, selon mon expérience de 16 ou 17 ans avec elle. J'ai vérifié le curriculum vitae de Mme Finestone dans le *Guide parlementaire canadien* et on ne mentionne pas sa contribution aux langues officielles. Elle a bien représenté la communauté anglophone de Montréal à la Chambre des communes et au Sénat. Elle a même coprésidé le Comité mixte permanent des langues officielles. Cela aurait dû être mentionné. Mme Finestone représente la dualité canadienne et la dualité linguistique telles que je les comprends: deux langues officielles, une fédération, un pays uni. Mme Finestone défend âprement ce qu'elle croit. Je la félicite et je la remercie. Elle habite dans le même édifice que moi et je m'attends à la revoir car elle me doit un scotch.

Lorsque j'ai tourné la page, je me suis rendu compte que l'auteur de ces paroles était nulle autre que notre ancienne collègue, Sheila Finestone. Ces paroles m'accompagneront en Russie.

Sheila, je vous remercie chaleureusement pour votre amitié et votre appui et je vous offre mes meilleurs vœux de succès dans toutes les causes que vous continuerez certainement à défendre. Vous me manquerez. Vous manquerez au Parlement. Vous manquerez au Sénat. Je dirai, en terminant, que le Canada souffrira de votre absence.

L'honorable Laurier L. LaPierre: Honorables sénateurs, lorsque je pense à Sheila Finestone, je pense aussi à deux femmes magnifiques. En tant qu'historien, c'est ainsi que l'on pense. L'une est la fille de sir Alexandre Lacoste, Marie Gérin-Lajoie, laquelle a livré à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle une bataille farouche contre cinq cardinaux à Rome, contre le pape lui-même et contre Henri Bourassa afin que l'on reconnaisse les droits fondamentaux des femmes de notre pays. Elle n'a pas eu beaucoup de succès, mais elle a constaté une chose fondamentale, à savoir que les hommes étaient très faibles quand venait le temps de défendre les femmes.

L'autre femme à qui je pense est Mme Thérèse Casgrain, que j'ai très bien connue d'ailleurs, qui avait convoqué René Lévesque un jour où il n'avait pas cessé de changer de position. Je prenais le thé avec elle lorsque René est arrivé. Elle lui a alors dit:

[Français]

Asseyez-vous et expliquez-vous!

[Traduction]

De même, un jour où j'ai tenu des propos avec lesquels elle n'était pas d'accord, à l'émission *This Hour Has Seven Days*, elle m'a invité et m'a dit exactement la même chose.

[Français]

Cher sénateur Finestone, c'est à votre tour de vous laisser parler d'amour, et l'amour que l'on éprouve pour vous résonne à travers cette Chambre, ce Parlement, sur cette colline parlementaire et à travers notre beau pays.

[Le sénateur Fairbairn]

L'honorable Pierre De Bané: Honorables sénateurs, je voudrais associer ma voix à celles de mes collègues qui ont rendu hommage au sénateur Sheila Finestone. C'est une personne d'un grand humanisme qui a toujours parlé avec son cœur et sa tête. Elle a toujours abordé les problèmes et les défis qui se posent à notre société. Saint-Exupéry disait qu'on ne voit bien qu'avec les yeux du cœur. Récemment, nous avons eu l'occasion, tous les deux, de participer à un débat en cette Chambre sur cette région troublée de la planète qu'est le Moyen-Orient. Tous les deux, nous avons essayé d'apporter notre petite contribution pour mettre fin à cette souffrance qui frappe tant les familles israéliennes que les familles palestiniennes.

J'ai été très touché lorsque le sénateur Finestone a pris l'initiative, lors d'un voyage qu'elle faisait récemment aux États-Unis, de remettre au secrétaire d'État, le général Colin Powell, le discours que j'ai fait en cette Chambre sur cette question. Ce geste m'a énormément ému, étant un Canadien né en Palestine. Cette ouverture d'esprit de ma collègue m'amène à souhaiter qu'elle puisse continuer à apporter sa précieuse contribution pour que cesse la souffrance dans cette partie du monde et pour mettre fin à la condition tragique du peuple palestinien.

Je tiens à la remercier de sa participation depuis 1984 à ces dossiers auxquels elle a apporté sa contribution, parce qu'elle a toujours fait parler son cœur autant que son intelligence.

Merci beaucoup, Sheila.

[Traduction]

Sénateur Finestone, merci beaucoup et bonne chance.

Des voix: Bravo!

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II

LE JUBILÉ D'OR

L'honorable Jim Tunney: Honorables sénateurs, nous venons d'entendre des hommages merveilleux, tous mérités. Je voudrais que nous portions un instant notre attention sur une autre personnalité internationale. Nous avons parlé d'une personne que j'appellerais la reine du Parlement canadien. J'aimerais maintenant rendre hommage à une autre reine qui, il y a 50 ans ce matin, du fait de la mort de son père, et non par choix, est devenue reine d'Angleterre, reine de l'Empire britannique et reine du Canada. Nous devons songer à ce que sa vie doit être, sachant que sa liberté est restreinte et que ses moindres faits et gestes sont jugés, et pas toujours de manière positive. Pourtant, elle est toujours prête à représenter sa charge et ses sujets, et ce, avec la grâce que nous lui connaissons depuis toujours.

Il est merveilleux que, lorsque nous entrons dans cet endroit, nous prions pour elle, et jamais nous ne devons permettre qu'il soit mis fin à cette tradition. Durant toutes les années de guerre, les années après la guerre, les périodes difficiles et troublées que

nous avons connues depuis, la stabilité a toujours été incarnée par notre gracieuse reine Elizabeth II.

LE DÉCÈS DE PAULINE M. MCGIBBON

HOMMAGE

L'honorable Francis William Mahovlich: Honorables sénateurs, c'est avec grande tristesse que je vous signale que l'honorable Pauline McGibbon, vingt-deuxième lieutenant-gouverneur de l'Ontario, est décédée le 14 décembre 2001.

Modèle de comportement qui en a inspiré beaucoup, cette femme remarquable est connue pour de nombreuses premières. En 1974, année où elle a été nommée lieutenant-gouverneur de l'Ontario, elle fut la première femme à représenter la reine au Canada et dans le Commonwealth. Elle fut la première femme à occuper le poste de chancelier de l'Université de Toronto et de l'Université de Guelph, la première femme à occuper le poste de gouverneur d'Upper Canada College, la première présidente du conseil d'administration du Centre national des arts, la première présidente de la Conférence canadienne des Arts, et la première femme membre du conseil d'administration non pas d'une, mais de quatre grandes sociétés canadiennes: IBM Canada, Mercedes-Benz Canada, George Weston Limited et Imasco Limited.

Durant son mandat comme lieutenant-gouverneur, de 1974 à 1980, elle a sensibilisé davantage le public à ce poste vice-royal et s'en est servi pour promouvoir les arts, et ce faisant, elle a gagné l'affection des Ontariens, qui admiraient sa personnalité et son style empreint de grâce. Elle aimait tellement les gens que, en plus des fonds qui lui étaient alloués pour recevoir, elle remettait la majorité de son salaire annuel afin de pouvoir donner un plus grand nombre de réceptions ouvertes au public. En tant que lieutenant-gouverneur, elle a été l'hôte de plus de 1 000 réceptions, elle a fait presque 500 discours et a reçu plus de 92 000 visiteurs à Queen's Park, soit plus qu'aucun de ses prédécesseurs.

• (1440)

Protectrice des arts, elle a créé le Pauline McGibbon Honorary Award in Theatre Arts et, en siégeant avec dévouement à de nombreux conseils d'administration d'organismes artistiques, elle n'a pas cessé d'enrichir la vie culturelle de l'Ontario.

Pour souligner son remarquable dévouement au service public, on lui a décerné d'innombrables prix et diplômes honorifiques. Parmi les distinctions officielles qui lui ont été décernées, on compte la Médaille du Centenaire en 1967 et la Médaille du jubilé de la reine Élisabeth II en 1977. Elle est devenue membre de l'Ordre du Canada en 1967 et a ensuite été élevée au titre de Compagnon de l'Ordre du Canada en 1980. En outre, elle a reçu le titre de membre de l'Ordre de l'Ontario en 1988 et la Médaille du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada en 1992.

Pour citer le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Hilary Weston:

Pauline McGibbon a ouvert la voie aux femmes, qui détiennent maintenant la majorité des postes vice-royaux au Canada. Nous nous souviendrons toujours d'elle comme d'une grande dame — une fière Ontarienne ayant bien servi sa souveraine et sa province.

LE SÉNAT

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE—LES SÉNATEURS ÉLUS

L'honorable Gerry St. Germain: Honorables sénateurs, je voudrais féliciter mes collègues sénateurs de leur courage et de leur détermination en rendant public aujourd'hui un document de réflexion sur la réforme démocratique du Parlement. J'attire l'attention des sénateurs sur la section, qu'on trouve à la page 7, relative à la réforme du Sénat.

Honorables sénateurs, je suis un partisan de la réforme du Sénat et de l'élection des sénateurs depuis le début, comme en témoigne le fait que j'ai appuyé la proposition de Sénat élu dans l'Accord du lac Meech et, plus tard, dans celui de Charlottetown. Quand je me suis présenté comme député à l'autre endroit il y a 20 ans, l'un de mes chevaux de bataille était la réforme du Sénat. Je lance de nouveau un défi au premier ministre pour qu'il nomme uniquement des sénateurs élus au Sénat. Je le répète, si le premier ministre donne l'assurance à la population du Canada qu'il ne nommera que des sénateurs élus, je lance alors le défi à tous les sénateurs de se présenter à des élections dans leur propre région, et je suis prêt à le faire dans la mienne, la Colombie-Britannique.

Les provinces de l'Ouest, notamment, réclament depuis de nombreuses années une représentation plus juste et plus efficace. Certaines provinces ont même adopté une loi à cet égard. Je sais que l'actuel leader du gouvernement au Sénat soulignait le besoin immédiat d'un Sénat élu lorsqu'elle était chef de l'opposition à l'Assemblée législative du Manitoba.

Honorables sénateurs, les Canadiens attendent avec impatience que le premier ministre respecte leurs souhaits ainsi que ceux de leurs représentants au Parlement.

LE DÉCÈS DE PETER GZOWSKI, C.C.

LE CHAMPION DE L'ALPHABÉTISATION

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, la semaine dernière, le Canada a perdu l'un de ses plus grands champions: Peter Gzowski, journaliste, auteur, animateur à la radio. Un emphysème dû à une vie de dépendance au tabac a eu le dessus et fait taire à tout jamais sa voix râpeuse, son rire communicatif et ses questions provocatrices.

Il a eu droit à des hommages fantastiques. Sa disparition a provoqué la semaine dernière, dans tout le Canada, un épanchement quotidien d'affection et de souvenirs personnels, notamment à Radio-Canada, où il a travaillé pendant plus de trois décennies.

Je connaissais Peter depuis longtemps. L'influence qu'il exerçait chaque jour dans sa façon d'informer et de divertir les Canadiens est légendaire. Toutefois, à mes yeux, le plus beau cadeau qu'il ait fait à ce pays était la lutte implacable qu'il menait en faveur de l'alphabétisation — de ces millions de citoyens qui n'avaient pas la chance, comme moi, de savoir écrire, compter et exploiter la magie des mots pour s'élever dans la vie.

Sous un extérieur parfois bourru, voire timide, Peter s'employait avec passion à trouver des moyens d'encourager et d'aider les autres à partager la joie de la lecture et de l'écriture, au cours de ses émissions à la radio ou des tournois de golf qu'il organisait dans le

but de recueillir des fonds destinés à des organismes et des projets locaux d'apprentissage. Ces tournois seront peut-être en fait son legs le plus durable. Depuis 1986, avec l'aide d'amis, d'animateurs de la radio et de la télévision, d'écrivains, d'acteurs, d'artistes, de gens du spectacle, d'éducateurs, de commanditaires et de toute une armée de volontaires oeuvrant pour l'alphabétisation, l'objectif d'un million de dollars qu'il s'était fixé grâce à l'organisation de tournois annuels dans les différentes provinces et territoires, y compris sur les terres glacées de l'Extrême-Arctique, était passé à une somme nettement supérieure à 6 millions de dollars. Ce n'était pas qu'un simple tournoi, mais bien une cause nécessitant d'urgence attention et action à tous les niveaux de la société, notamment au niveau du gouvernement et du Parlement. Une santé déclinante a fini par empêcher M. Gzowski de participer à ces tournois.

Je me souviens fort bien d'un récent tournoi invitation de golf à Ottawa, quand un orage a éclaté; Peter, arrivé au 18^e vert, trempé jusqu'aux os, arborant une chemise d'une étonnante couleur mauve, et moi, également trempée de la tête aux pieds, avions mis au défi d'autres golfeurs de jouer contre «The Great One» pour la somme de 5 \$. Au final, ce fut un zéro pointé pour Peter, et beaucoup de sous pour notre cause.

Peter et moi avons participé côte à côte à de nombreuses campagnes d'alphabétisation et nous nous encourageons mutuellement. Nous étions amis. Il m'avait un jour reproché d'avoir dit de lui qu'il était devenu un symbole national, mais j'avais raison.

Je souffre déjà de solitude depuis sa disparition, mais je sais qu'il s'entraîne au golf, sur un joli petit nuage, et qu'il m'encourage à aller de l'avant. En hommage à Peter, je militerai pour la cause de l'alphabétisation jusqu'au jour où je le rejoindrai sur cet autre parcours de golf.

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

LE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES— LE PROGRAMME DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

L'honorable Donald H. Oliver: Honorables sénateurs, le monde entier subit les conséquences des attentats perpétrés le 11 septembre contre le World Trade Center, à New York. La Nouvelle-Écosse, ma province d'origine, ne fait pas exception. Nos exportateurs sont aux prises avec des retards considérables et des coûts accrus au titre de l'acheminement de leurs marchandises au-delà de la frontière. Les ventes au détail ont chuté et les petites entreprises et leurs exploitants ont eu énormément de difficultés, ne serait-ce que pour maintenir une trésorerie positive.

Honorables sénateurs, il y a une limite à ce que les divers ordres de gouvernements, municipal, provincial et fédéral, peuvent faire pour aider les petites entreprises. En tant que sénateur de la Nouvelle-Écosse, je suis toujours intéressé à trouver des façons de soutenir nos citoyens et nos entreprises afin qu'ils puissent être concurrentiels sur le marché mondial. Très souvent, nos entreprises — la pierre angulaire de l'économie canadienne — voient leurs efforts freinés car la plupart des établissements de crédit établis à Toronto ignorent tout de nos besoins et de nos activités dans l'Est.

Il était donc rafraîchissant de lire durant les vacances de Noël que l'une de nos plus importantes institutions financières, la Banque de Montréal, a lancé une nouvelle offre de prêts au taux préférentiel afin d'aider les chefs de petites entreprises à traverser cette période économique difficile. C'est un programme qui permet aux petites entreprises clientes d'emprunter entre 50 000 \$ et 250 000 \$ pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans au taux préférentiel le plus bas de notre histoire, 3,75 p. 100, ou d'obtenir une nouvelle marge de crédit d'au plus 50 000 \$ à 3,75 p. 100.

En lisant le journal, je me suis demandé si cela excluait expressément les gens d'affaires de la région de l'Atlantique et j'ai donc fait des recherches. J'ai vérifié comment les entreprises de la Nouvelle-Écosse s'en sortaient et j'ai appris que, dans la région de l'Atlantique, sur les 129 demandes traitées à la mi-janvier, toutes avaient été approuvées. Cela était tout à fait encourageant, mais qu'en était-il des gens de la Nouvelle-Écosse? Ces 129 demandes représentaient 16,6 millions de dollars en financement pour les petites entreprises de la région de l'Atlantique. En fait, 45 de ces 129 demandes venaient de chefs d'entreprises de la Nouvelle-Écosse et représentaient 6 millions de dollars.

Honorables sénateurs, en cette période difficile, je suis persuadé que cette initiative a vraiment aidé un grand nombre de petites entreprises de la Nouvelle-Écosse et, du même coup, notre économie provinciale.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LES CHAMPIONNES NATIONALES JUNIORS DE CURLING FÉMININ

L'honorable Catherine S. Callbeck: Honorables sénateurs, je suis très fière d'intervenir dans cette Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à une équipe de jeunes femmes de ma province qui, une fois de plus, se sont révélées être les meilleures dans leur sport. L'équipe de Suzanne Gaudet, de l'Île-du-Prince-Édouard, qui jouait devant ses propres partisans au stade Cahill à Summerside, a remporté le Championnat canadien junior de curling féminin. C'est la deuxième année d'affilée que cette équipe remporte le titre national.

Suzanne et ses coéquipières vont maintenant affronter des équipes du monde entier aux Championnats mondiaux juniors de curling qui auront lieu à Kelowna, en Colombie-Britannique, à la fin mars. L'équipe est formée de la première, Kelly Higgins, de la deuxième Carol Webb, de la troisième Robyn MacPhee et de la capitaine Suzanne Gaudet. Leur entraîneur est Paul Power. Elles doivent être félicitées pour leur succès.

Suzanne Gaudet est vraiment devenue une force sur laquelle il faut compter aux niveaux national et international. Avec sa victoire à Summerside, elle est devenue la première capitaine depuis 1978 à remporter consécutivement des titres nationaux juniors au niveau féminin. Suzanne et ses coéquipières chercheront maintenant à être à nouveau couronnées championnes mondiales à Kelowna, après avoir décroché le titre l'an dernier, dans l'Utah.

• (1450)

Aucune équipe n'a remporté les championnats mondiaux deux années de suite, mais je suis convaincue que cette équipe de l'Île-du-Prince-Édouard parviendra à le faire le mois prochain.

Il faut aussi rendre hommage à la ville de Summerside ainsi qu'aux centaines de bénévoles qui ont travaillé inlassablement à l'organisation et à la tenue de cet événement de premier ordre.

Le championnat, d'une durée d'une semaine, aurait eu des retombées de 1,5 million de dollars pour l'économie locale, à une

époque de l'année où il est difficile de générer des recettes touristiques.

Encore une fois, honorables sénateurs, félicitations à tous les bénévoles qui ont assuré le succès de cet événement et bonne chance à l'équipe de Suzanne Gaudet aux prochains championnats mondiaux.

LE CONSEIL OECUMÉNIQUE DES ÉGLISES

LA CÉLÉBRATION DU CHRISTIANISME EN ARMÉNIE

L'honorable Lois M. Wilson: Honorables sénateurs, j'ai reçu dans le temps des Fêtes le «Bulletin d'informations du Conseil oecuménique des Églises», et son compte rendu des célébrations marquant les 1 700 ans du christianisme en Arménie. Une délégation du Conseil oecuménique a assisté aux célébrations de l'Église apostolique arménienne, du 21 au 23 septembre 2001.

Le christianisme a été proclamé religion d'État par le roi arménien Tiridate III en l'an de grâce 301, ce qui fait de l'Arménie la plus vieille nation chrétienne au monde.

Les célébrations ont atteint leur point culminant au moment de la cérémonie de bénédiction et de la consécration d'une cathédrale nouvellement construite en l'honneur de Grégoire l'Illuminateur. La présence de plus de 22 représentants d'Églises et d'organisations religieuses différentes aux nombreux offices religieux a insufflé chez les participants un sentiment d'appartenance qui transcende les frontières. Le court article était accompagné d'une photographie du pape Jean-Paul II et de Sa Sainteté Garegin II qui, selon la légende, déposaient des roses sur le monument à la mémoire des victimes du génocide arménien de 1915. Les plus hautes autorités, comme les simples fidèles des confessions protestante, catholique romaine et orthodoxe, étaient donc visiblement unis à cette occasion.

[Français]

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, il ne reste que deux minutes au temps alloué à cet article à l'ordre du jour. Je n'autoriserai qu'un autre sénateur sur la liste à prendre la parole.

[Traduction]

MME JEANNE MILNE

FÉLICITATIONS POUR S'ÊTRE QUALIFIÉE FINALISTE DU PRIX ARC DE LA SOCIÉTÉ CADILLAC FAIRVIEW

L'honorable Laurier L. LaPierre: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir d'annoncer que Mme Jeanne Milne, de Calgary, fille du sénateur Milne, est l'une des quatre finalistes du prix ARC de la société Cadillac Fairview, qui rend hommage aux innovateurs à l'esprit très créatif du secteur du détail au Canada. Ce prix consiste en un montant de 50 000 \$ en espèces. Mme Milne doit sa nomination à sa conception d'une quincaillerie créative et innovatrice, «The Art of Hardware», à Calgary. Les honorables sénateurs se joignent sûrement à moi pour féliciter Mme Milne et lui souhaiter bonne chance. Nous offrons aussi nos félicitations au sénateur Milne, qui a une fille à l'esprit aussi créatif, et à Mme Milne, qui a une maman aussi remarquable.

AFFAIRES COURANTES

PROJET DE LOI SUR LA RECONNAISSANCE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Gerry St. Germain présente le projet de loi S-38, Loi proclamant la reconnaissance par la Couronne de l'autonomie gouvernementale des premières nations du Canada.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi une deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur St. Germain, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la séance du mardi 12 février 2002.)

[Français]

PÉRIODE DES QUESTIONS

DÉPÔT D'UNE RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON

L'ADMINISTRATION D'ANTIBIOTIQUES AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE

L'honorable Fernand Robichaud (**leader adjoint du gouvernement**) dépose en cette Chambre une réponse à la question n° 18, inscrite au *Feuilleton* — par le sénateur Kinsella.

[Traduction]

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI VISANT À PRÉCISER LE SENS DE «MARIAGE»

DEUXIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cools, appuyée par l'honorable sénateur Wiebe, concernant la deuxième lecture du projet de loi S-9, Loi visant à préciser le sens de «mariage».—(L'honorable sénateur Finnerty).

L'honorable Isobel Finnerty: Honorables sénateurs, j'ai lu avec intérêt les délibérations au sujet du projet de loi S-9. Le sénateur Cools a présenté un historique approfondi et bien documenté du sens du mot «mariage». C'est un document de recherche remarquable. Je suis ravie d'avoir eu l'occasion de le lire.

Tout autour de nous, nos croyances traditionnelles sont remises en cause. Ce que l'on nous a enseigné lorsque nous étions jeunes est constamment remis en question. Je suis convaincue que nombre d'entre nous auraient beaucoup plus de facilité à survivre

si nous pouvions occasionnellement nous arrêter afin d'absorber ces changements incessants.

Le projet de loi S-9 demande au Parlement du Canada d'établir définitivement la définition judéo-chrétienne traditionnelle du mot «mariage». On fait valoir que le mot «mariage» devrait être l'apanage exclusif de deux personnes de sexe opposé qui, peut-on le penser, partagent une relation d'amour à long terme. Comme la majorité d'entre vous, honorables sénateurs, j'aurais tendance à être d'accord avec les sentiments exprimés dans le projet de loi S-9.

Honorables sénateurs, j'espère que vous vous poserez tous la question suivante: est-ce qu'un Canadien sera défavorisé ou grandement déstabilisé si la définition traditionnelle du mot «mariage» n'est pas établie définitivement?

Il est important de pouvoir se reporter dans les débats aux recherches approfondies du sénateur Cools, ainsi qu'aux arguments des sénateurs Wiebe et Banks, qui l'appuient. Leurs discours respectifs tracent avec éloquence et honneur la voie qui nous a menés ici aujourd'hui. Je suis convaincue qu'il y aura des discours contre le projet de loi S-9. Je comprends la frustration des personnes favorisant une définition plus vaste ou inclusive du mot «mariage». Pour les gais et lesbiennes, la route vers l'équité et l'inclusion a été longue et cahoteuse.

Honorables sénateurs, je peux également comprendre que les gais et lesbiennes entretiennent des doutes au sujet de la motivation des personnes soutenant que les traditions ne doivent pas être modifiées. Plus les idées traditionnelles sont défendues avec vigueur, plus l'on remet en question la motivation de ceux qui expriment une telle loyauté envers la tradition. C'est certes une réaction naturelle, quoiqu'elle soit parfois injuste.

Toutefois, lorsque nous aurons entendu tous les arguments de part et d'autre sur cette question, il sera alors temps que nous passions à autre chose. À mon avis, la voie de l'avenir ne sera pas un cloaque du péché et du mal simplement parce que nous ne choisissons pas d'établir définitivement dans des mesures législatives des définitions qui nous ont été chères dans le passé. Selon moi, l'avenir s'annonce plein de nouveaux défis, de nouveaux liens et de nouvelles définitions. Poursuivons dans cette voie, animés d'une générosité d'esprit et d'une volonté de favoriser l'inclusion et non l'exclusion.

Honorables sénateurs, est-ce scandaleux de laisser évoluer la définition du mariage? Je ne crois pas. Est-ce honteux de laisser évoluer la définition du mariage? Je ne crois pas. Par conséquent, ne nous mettons pas dans une situation où nous aurions à voter pour ou contre ce projet de loi.

• (1500)

Je crois que nous devrions simplement laisser le projet de loi S-9 mourir au *Feuilleton*. Nous pourrions ainsi envisager l'avenir avec une plus grande ouverture d'esprit.

J'espère sincèrement, honorables sénateurs, que tous ceux qui voulaient participer à ce débat l'ont fait. Notre sagesse collective nous dit de laisser mourir ce projet de loi, sans qu'il ait été approuvé ni rejeté par le Sénat du Canada.

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question au sénateur Finnerty.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Madame le sénateur Finnerty acceptera-t-elle de répondre à une question?

Le sénateur Finnerty: Oui.

Le sénateur Cools: Au cours des deux dernières années, le Sénat a été saisi de deux projets de loi, qui ont tous deux été adoptés. Ces deux projets de loi maintenaient la définition du mariage qu'on trouve dans le projet de loi S-9. Les noms exacts de ces projets de loi, qui sont maintenant devenus lois, ont été oubliés depuis longtemps par la plupart des gens. L'un d'eux était le projet de loi C-23, devenu l'article 1.1. de la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, et l'autre, le projet de loi S-4, devenu l'article 5 de la Loi n° 1 d'harmonisation du droit fédéral avec le droit civil. Ces deux projets de loi maintenaient la position du gouvernement telle qu'elle est énoncée dans les lois actuelles, soit que le mariage est l'union volontaire d'un homme et d'une femme. Madame le sénateur Finnerty pourrait-elle nous dire de quelle façon elle a voté sur ces deux projets de loi?

Le sénateur Finnerty: Je n'étais pas ici à ce moment-là.

Le sénateur Cools: Le Sénat était saisi d'un de ces projets de loi, le S-4, en avril dernier, je crois.

Le sénateur Finnerty: J'étais peut-être trop nouvelle ici pour faire mes propres recherches sur ces projets de loi.

Le sénateur Cools: Honorables sénateurs, j'aimerais que le sénateur Finnerty me dise comment le Sénat peut adopter une position autre que celle qu'il a déjà adoptée à l'égard de projets de loi précédents.

(Sur la motion du sénateur LaPierre, le débat est ajourné.)

LA SANTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION SUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ AU CANADA

Permission ayant été accordée de revenir au dépôt de documents:

L'honorable Fernand Robichaud (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport d'étape de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, sous la direction du commissaire Roy J. Romanow.

LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

MOTION VISANT À MODIFIER LA MÉTHODE DE SÉLECTION—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Oliver, appuyée par l'honorable sénateur DeWare:

Que le Sénat sanctionne et appuie la politique suivante du premier livre rouge qui recommande la nomination d'un conseiller indépendant pour émettre des avis à l'intention des titulaires de charges publiques et des groupes de pression sur l'application du Code de déontologie. Le conseiller sera nommé après concertation avec les chefs de

tous les partis représentés à la Chambre des communes et fera rapport au Parlement».

Et que cette résolution soit envoyée au Président de la Chambre des communes pour qu'il puisse informer la Chambre des communes de la décision du Sénat.—(L'honorable sénateur Kinsella)

L'honorable Noël A. Kinsella (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, cette motion traite d'une question qui non seulement présente un intérêt depuis longtemps, mais qui est aussi d'actualité, car elle concerne le rôle d'un conseiller en éthique indépendant.

Honorables sénateurs, lorsque l'interpellation du sénateur Oliver a commencé, nous avons exprimé un certain nombre de réserves concernant le fait que le conseiller en éthique actuellement en fonction n'était pas indépendant. Cela a suscité un débat assez généralisé à l'échelle du Canada, car le gouvernement semble insensible aux critiques formulées par une vaste gamme de Canadiens.

Nous étions quelques-uns à estimer que le gouvernement se moquait de cela, et que l'opposition ne pouvait s'occuper que d'un certain nombre de dossiers. Nous étions tentés de laisser tomber l'affaire. Toutefois, chaque fois qu'un scandale éclabousse le présent gouvernement et que des ministres sont soupçonnés de méfaits, les Canadiens voient à quel point il importe d'avoir un conseiller en éthique qui soit vraiment un commissaire à l'éthique indépendant du premier ministre et de l'exécutif. Autrement dit, un conseiller en éthique qui soit un fonctionnaire du Parlement.

La dernière ingérence de l'exécutif dans le travail du conseiller en éthique remonte à quelques jours. Le conseiller en éthique, M. Howard Wilson, a reconnu être allé demander au premier ministre s'il devait continuer à enquêter sur les délits électoraux dont des députés se seraient apparemment rendus coupables récemment, surtout lorsque Maria Minna était ministre. Après s'être entretenu avec le premier ministre, M. Wilson aurait dit ceci: «Comme elle ne fait plus partie du Cabinet, il est inutile que je continue.» Le conseiller en éthique a donc mis fin à son enquête.

Comme l'a dit hier le chef du Parti progressiste-conservateur, il est ridicule de prétendre qu'il y a un conseiller en éthique lorsque le mandat de celui-ci est aussi réduit. Comme si ce n'était déjà pas assez que le conseiller ne fasse rapport qu'au premier ministre, son patron, le code couvre seulement un nombre restreint de personnes.

Honorables sénateurs, le travail préparatoire à l'adoption d'un code d'éthique et à la création d'un poste de conseiller en éthique indépendant a été établi dans le rapport d'un comité spécial mixte du Sénat et de l'autre endroit coprésidé par l'actuel Président de la Chambre des communes et par notre collègue, le sénateur Donald Oliver. Je crois que le désenchantement du public à l'égard de la vie publique au Canada est largement attribuable à la faible estime dans laquelle ils tiennent les politiciens. Nous avons maintenant la possibilité de contribuer à l'institution d'une fonction de conseiller en éthique indépendant nommé par le Parlement, auquel il rendra des comptes. Cela est absolument nécessaire et s'inscrit dans le cadre du processus de réhabilitation du rôle et de l'image des parlementaires en tant que personnes travaillant au service de tous les Canadiens.

J'estime que tous les honorables sénateurs devraient réfléchir très soigneusement à la proposition contenue dans la motion, et je l'appuie. Étant donné que nos collègues d'en face peuvent trouver réconfortant le fait qu'il s'agit d'une politique tirée de leur premier livre rouge, qui avait recommandé la nomination d'un conseiller en éthique indépendant chargé d'émettre des avis à l'intention des titulaires de charges publiques et des groupes de pression sur l'application du Code de déontologie, il me semble

que nous avons des documents de base ou de référence dans les déclarations politiques des membres des deux côtés de la Chambre qui viennent appuyer cette proposition, et j'espère qu'elle sera approuvée par tous les membres du Sénat.

(Sur la motion du sénateur Milne, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne au jeudi 7 février 2002, à 13 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 6 février 2002

	PAGE		PAGE
L'honorable Sheila Finestone, c.p.		Le Conseil oecuménique des Églises	
Hommages à l'occasion de son départ à la retraite.		La célébration du christianisme en Arménie.	
Le sénateur Graham	2208	Le sénateur Wilson	2217
Le sénateur Kinsella	2208		
Le sénateur Bacon	2209		
Le sénateur Andreychuk	2209	Mme Jeanne Milne	
Le sénateur Poy	2210	Félicitations pour s'être qualifiée finaliste du prix ARC de	
Le sénateur Murray	2210	la société Cadillac Fairview. Le sénateur LaPierre	2217
Le sénateur Pépin	2210		
Le sénateur Fraser	2211		
Le sénateur Grafstein	2212		
Le sénateur Callbeck	2212	AFFAIRES COURANTES	
Le sénateur Fairbairn	2213		
Le sénateur LaPierre	2214	Projet de loi sur la reconnaissance de l'autonomie	
Le sénateur Kolber	2214	gouvernementale des premières nations du Canada	
Le sénateur Roche	2214	(projet de loi S-38)	
Le sénateur Gauthier	2214	Première lecture. Le sénateur St. Germain	2218
Le sénateur De Bané	2215		
DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS		PÉRIODE DES QUESTIONS	
Sa Majesté la reine Elizabeth II		Dépôt d'une réponse à une question inscrite au Feuilleton	
Le jubilé d'or. Le sénateur Tunney	2215	L'administration d'antibiotiques aux animaux d'élevage. ...	2218
Le décès de Pauline M. McGibbon		ORDRE DU JOUR	
Hommage. Le sénateur Mahovlich	2215		
		Projet de loi visant à préciser le sens de «mariage»	
Le Sénat		(projet de loi S-9)	
La réforme démocratique—Les sénateurs élus.		Deuxième lecture—Ajournement du débat.	
Le sénateur St. Germain	2216	Le sénateur Finnerty	2218
		Le sénateur Cools	2218
Le décès de Peter Gzowski, C.C.			
Le champion de l'alphabétisation. Le sénateur Fairbairn	2216	La santé	
		Dépôt du rapport d'étape de la Commission sur l'avenir	
La Nouvelle-Écosse		des soins de santé au Canada. Le sénateur Robichaud	2219
Le financement des petites entreprises—Le programme de la			
Banque de Montréal. Le sénateur Oliver	2216	Le conseiller en éthique	
		Motion visant à modifier la méthode de sélection—	
L'Île-du-Prince-Édouard		Suite du débat. Le sénateur Kinsella	2219
Les championnes nationales juniors de curling féminin.			
Le sénateur Callbeck	2217		



*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada —
Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9